

# RAPPORT DE GESTION

## Nos activités

Créée en 1851, la Sacem est une société civile à but non lucratif fondée par ses membres, les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et gérée sur un modèle coopératif.

Son rôle est de négocier, collecter et répartir avec précision les droits d'auteur à ses membres, lorsque leurs œuvres sont diffusées publiquement (médiat audiovisuels, concerts, festivals, plateformes Internet, cinémas, discothèques, magasins...) ou reproduites (fichiers numériques, CD, DVD, jeux vidéo...). Elle assure également la collecte et la répartition des droits d'auteur pour les membres d'autres sociétés d'auteurs, françaises ou étrangères, qui lui ont confié un mandat pour les représenter.

## Soutenir, protéger et défendre

La Sacem accompagne les créateurs et les éditeurs, protège leur répertoire et défend leurs intérêts en France et à l'international. Elle s'engage activement au sein de différentes organisations de créateurs et du droit d'auteur parmi lesquelles la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), le Bureau international de l'édition mécanique (Biem), le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac), et au sein d'organismes d'intérêt général de la filière professionnelle française.

La Sacem s'attache à offrir des services performants et des dispositifs d'entraide à ses membres. Elle joue également un rôle crucial pour la vitalité de la création musicale. Depuis plus de cinquante ans, elle déploie une politique de soutien à la création dans sa diversité en accompagnant les carrières artistiques, le renouvellement des répertoires, la diffusion des œuvres et en facilitant l'insertion des jeunes professionnels.

Cette action culturelle a pris une nouvelle dimension depuis 1985, avec la création du dispositif de rémunération pour copie privée, en plus des aides mises en place depuis les années 1960, lui permettant de soutenir 2 470 projets dans tous les genres en 2020.

## LA GESTION COLLECTIVE, NOTRE MODÈLE

En rassemblant 182 520 auteurs, compositeurs, éditeurs et leurs œuvres, la Sacem est l'interface qui permet aux 380 000 diffuseurs de musique de s'adresser à un seul guichet pour avoir l'autorisation d'utiliser des millions d'œuvres musicales, en contrepartie du paiement de droits d'auteur.

 <b>Président</b> Patrick Sigwalt, compositeur	 <b>Vice-présidente</b> Vanessa Bertran, autrice	 <b>Vice-président</b> Nicolas Galibert, éditeur	 <b>Vice-président</b> Dominique Dalcan, compositeur
 <b>Trésorier</b> Thierry Perrier, éditeur	 <b>Trésorière adjointe</b> Christine Lidon, autrice	 <b>Secrétaire général</b> Serge Perathoner, compositeur	 <b>Secrétaire générale adjointe</b> Élisabeth Anaïs, autrice
 <b>Administratrice</b> Frédérique Alie, autrice	 <b>Administrateur</b> Wally Badarou, compositeur	 <b>Administratrice</b> Anne Dorr, autrice-réalisatrice	 <b>Administratrice</b> Valérie Foray, éditrice
 <b>Administrateur</b> Brice Homs, auteur	 <b>Administrateur</b> Thomas Jamois, éditeur	 <b>Administrateur</b> Bruno Lion, éditeur	 <b>Administratrice</b> France Monot-Fortin, éditrice
 <b>Administrateur</b> Dominique Pankratoff, compositeur	 <b>Administratrice</b> Marion Sarraut, autrice-réalisatrice	 <b>Administratrice</b> Marie-Jeanne Serero, compositrice	 <b>Administrateur</b> Frédéric Zeitoun, auteur

## Notre gouvernance

Fondée par ses membres (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, auteurs-réalisateurs, auteurs de doublage et de sous-titrage, poètes, humoristes), la Sacem est une société privée à but non lucratif, gérée sur un modèle coopératif.

Élu par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est constitué de six auteurs, six compositeurs et six éditeurs de musique (un tiers renouvelable chaque année en juin), ainsi que de deux auteurs-réalisateurs dont un suppléant. Le Conseil d'administration prend toutes les décisions essentielles à la vie de la Sacem.

Il nomme le Directeur général-gérant qui gère la société et est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le Conseil d'administration.

Depuis 2017, la Sacem a mis en place les dispositions suivantes :

- 1 les auteurs, compositeurs et éditeurs ont un rôle accru dans le processus décisionnel avec un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale ;
- 2 le Conseil de surveillance, composé de sociétaires de la Sacem contrôle les activités du Conseil d'administration et du Directeur général-gérant ;
- 3 le Comité d'éthique, composé de personnalités extérieures, a pour mission de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- 4 la Sacem a renforcé les mesures destinées à assurer plus de transparence et une meilleure information de ses membres.

## SOLIDARITÉ, ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

# 160

auteurs, compositeurs et éditeurs représentent les 182 520 membres de la Sacem dans les différentes instances et commissions.

## LA GOUVERNANCE DE LA SACEM

